



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 04/11/2020

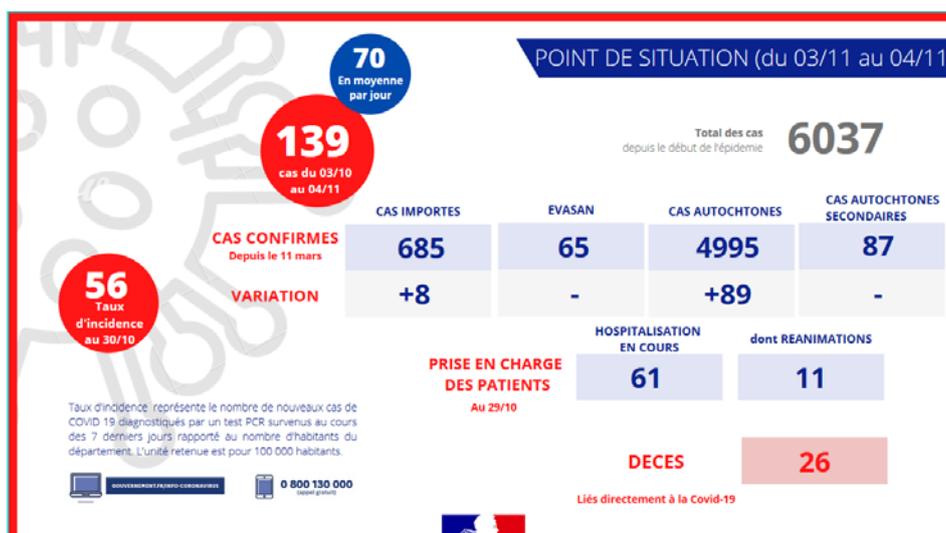
Coronavirus COVID-19 à La Réunion : 139 nouveaux cas confirmés du 3 novembre au 4 novembre, Déploiement des tests antigéniques à La Réunion

139 nouveaux cas confirmés du 3 novembre au 4 novembre
La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 139 nouveaux cas de coronavirus covid-19 enregistrés à La Réunion du 3 novembre au 4 novembre 2020 à 15h00 (soit une moyenne journalière de 70 cas sur 2 jours consécutifs). On enregistre un **total de 6 037 cas** depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020.

Sur les nouveaux cas annoncés :

- 97 cas sont investigués :
 - 89 cas sont classés autochtones.
 - 8 cas sont classés importés.
- 42 cas sont en cours d'investigation ou font l'objet d'analyses complémentaires.

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé rappellent à l'ensemble de la population réunionnaise l'importance d'appliquer au quotidien les mesures barrière (lavage de mains, utilisation de mouchoir, tousser dans son coude, distance physique, port du masque, limitation au maximum des contacts sociaux à 6 personnes, utilisation de l'application TousAntiCovid ...). Ces mesures sont essentielles pour freiner l'épidémie dans l'île.



Covid-19 : Déploiement des tests antigéniques à La Réunion

L'utilisation des tests antigéniques est autorisée par arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 15 septembre. Le déploiement de ces tests permet de compléter la stratégie de diagnostic et de dépistage de la Covid-19 qui reposait jusqu'ici uniquement sur les tests RT-PCR. Ces tests permettent d'obtenir un résultat rapide en moins de 30 minutes. Le dispositif est déployé à La Réunion depuis cette semaine.

Qu'est-ce qu'un test antigénique ?

Un test antigénique détecte la présence du virus ou de fragments de virus Covid-19. Il permet le diagnostic précoce de la maladie en répondant à la question « le patient est-il oui ou non porteur de la covid-19 ? ».

Les tests antigéniques sont à ce jour réalisés à partir de prélèvements dans le nez, par écouvillon. La méthode de prélèvement est donc identique à celle du RT-PCR. Mais alors que le RT-PCR nécessite une analyse de plusieurs heures en laboratoire, le test antigénique repère le virus en moins de 30 minutes.

L'utilisation de tests rapides antigéniques présente deux intérêts :

- il complète une capacité de dépistage en plus des capacités déployées dans les laboratoires et centres de prélèvements de l'île.
- il permet de pouvoir déclencher les mesures de prévention immédiatement puisque le résultat est rendu dans les trente minutes.

Deux types de tests antigéniques sont utilisés :

1/ les tests antigéniques sous forme de test rapide d'orientation diagnostique (TROD). Les médecins, les pharmaciens et les infirmiers sont autorisés à pratiquer ce test sur des opérations de diagnostic pour la population.

Ces tests s'adressent à :

- **des patients symptomatiques, hors cas contact ou personnes identifiées au sein d'un cluster :**
 - si le test antigénique est réalisé moins de 4 jours après l'apparition des premiers symptômes ;
 - si la personne a moins de 65 ans et n'est pas à risque de développer une forme grave de la covid-19.
- **des personnes qui n'ont pas de symptômes, dans le cadre d'opérations de dépistage pour des populations** avec un risque d'infection plus important qu'en population générale.

2/ les tests antigéniques dits TDR (test de diagnostic rapide) sont effectués par des biologistes (laboratoires d'analyses médicale) : ils seront mis à disposition pour tester les voyageurs au départ de la métropole vers les DOM.

Les voyageurs peuvent bénéficier de ce test TDR s'ils ne peuvent pas présenter un test RT-PCR négatif dans les 72h avant le vol (test diagnostic rapide pouvant être effectué dans les aéroports de Roissy, Orly et Marseille).

A terme des évolutions sont possibles rendant également accessibles le test rapide d'orientation diagnostique (TROD) aux voyageurs.

A La Réunion, les tests antigéniques sous forme de TROD sont déployés depuis cette semaine :

- **dans les services des urgences et de maternité du Centre Hospitalier Universitaire (CHU)** pour toute personne qui se présenterait à l'hôpital pour un autre motif que la covid-19 ;
- **à l'Université de La Réunion sur ses sites Sud et Nord**, dans le cadre d'une campagne de dépistage volontaire se déroulant sur 2 semaines ;
- **dans les EHPAP de l'île** permettant à ces établissements d'organiser le dépistage de leur personnel de retour de congés ou qui auraient indiqué au préalable une situation d'exposition à risque, ou pour les intervenants extérieurs.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974